



AFRIQUE/BURUNDI - Révision constitutionnelle : vers une tentative de référendum après l'échec de la procédure parlementaire ?

Bujumbura (Agence Fides) – L'Assemblée nationale du Burundi a rejeté la révision constitutionnelle qui aurait permis au Président Pierre Nkurunziza de se représenter aux élections de 2015 pour obtenir un troisième mandat (voir Fides 18/03/2014). « Les votes favorables ont été 84 sans votes contraires ni abstentions. La Constitution du Burundi prévoit une majorité des quatre cinquièmes de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'une révision de la Constitution, soit 85 voix. Le projet de révision constitutionnelle a donc été repoussé » a annoncé le 21 mars le Président de la Chambre, Pie Ntavyohanyuma, au terme de la votation à main levée.

« L'UPRONA, ancien allié principal du parti du Président (CNDD-FDD), n'a pas voté en faveur de la révision, pas plus que le FRODEBU, autre parti d'opposition » indiquent à l'Agence Fides des sources de l'Eglise locale. « Maintenant, l'on discute sur l'organisation d'un référendum permettant de modifier la norme imposant une limite de deux mandats au Président. Différents spécialistes de Droit constitutionnel affirment cependant que la révision de la Constitution est possible soit au travers d'un vote du Parlement soit par l'intermédiaire d'un référendum populaire, les deux voies ne pouvant être parcourues ensemble » affirment nos sources.

« La situation demeure très délicate parce que l'on ne sait pas comment elle évoluera. En outre, il existe des tensions liées aux contestations des étudiants à propos de la suppression des bourses d'études. L'Université publique a été fermée. La majeure partie des étudiants a besoin de la bourse pour achever leurs études. Jusqu'ici, sur 15.000 étudiants, seuls 150 se sont réinscrits » concluent nos sources. (L.M.) (Agence Fides 25/03/2014)